

M. l'Orateur: Je n'hésite pas à accorder au solliciteur général (M. Blais) un certain délai pour répondre à la question soulevée aujourd'hui. Quant à moi, j'ai besoin d'un certain temps pour décider quelle attitude il convient d'adopter relativement à la demande du député. Je me réjouis donc que la question soit remise d'un jour ou deux, jusqu'à ce que je sache si les renseignements que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a demandés lui seront fournis.

Dans l'intervalle, rien ne s'oppose à ce que le député se réserve le droit de donner suite à la question de privilège dont il avait prévenu la présidence il y a une semaine, ce qui explique pourquoi j'ai accordé à son préavis la préséance aujourd'hui sur tous ceux que j'ai reçus.

M. BROADBENT—LE PRÉTENDU FAUX EXPOSÉ DES FAITS PAR LE MINISTRE DES FINANCES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, comme je vous en ai averti par lettre ce matin, je tiens à soulever la question de privilège pour un motif différent. Dans un discours prononcé lundi soir à Montréal, le ministre des Finances (M. Chrétien) a passé son temps à lancer des affirmations sur l'état de l'économie canadienne. Il y a, à mon avis, dans ces affirmations de sérieux motifs de soulever la question de privilège, du moins à première vue, et cela concerne tous les députés.

Je voudrais citer trois passages du discours du ministre. Tout d'abord il a dit que la relance économique canadienne s'accélérait. Ensuite, à la page 3 du texte de son discours, il affirme que «contrairement à ce qu'était la situation il y a un an, nous abordons la nouvelle année avec une forte impulsion de croissance réelle». Troisièmement, le ministre a dit que la situation s'améliorait dans le domaine des investissements.

Toutes ces déclarations m'inquiètent beaucoup, car il ne s'agissait pas de propos en l'air, comme ceux que l'on entend lorsque des hommes politiques, de n'importe quel parti, se lancent dans de grands discours pour vanter les mérites des leurs et noircir leurs adversaires. Il prétendait fonder ses affirmations sur des faits, et ces propos ont été tenus il y a deux jours à peine par le ministre des Finances, c'est-à-dire l'homme qui, au Canada, détient le poste financier le plus important.

Ce qui m'inquiète à propos de ces allégations, c'est qu'elles sont non seulement légèrement contredites par d'autres témoignages, mais qu'elles le sont catégoriquement par des rapports établis par un autre organisme de l'État, Statistique Canada, dont un a été rendu public vendredi dernier et un autre tout juste hier. Je n'ai pas l'intention de citer abondamment ces rapports. Je le pourrais, car d'un bout à l'autre, ils contredisent catégoriquement les assertions prétendument fondées du ministre. Je ne signalerai que deux de ces contradictions. Le rapport que Statistique Canada publiait hier montre que les investissements commerciaux pour le dernier trimestre de 1977 ont baissé au rythme annuel de 10.8...

M. l'Orateur: A l'ordre. Quel que soit le bien-fondé des statistiques sur lesquelles le député fait reposer son argumentation, il admettra certes qu'en principe, il amorce une discussion sur les propos tenus par le ministre des Finances (M. Chrétien).

Privilège—M. Broadbent

Si je permettais au député de soulever de telles protestations par le biais de la question de privilège, il faudrait que tous les jours, je donne le droit aux députés d'invoquer la question de privilège pour s'élever contre les déclarations faites par des ministres ou par d'autres députés à l'intérieur comme à l'extérieur de la Chambre, indépendamment du bien-fondé de leur intervention. Les protestations peuvent être fondées ou extrêmement persuasives, mais il reste que l'on ne peut pas présenter ce genre d'argument dans le cadre de la question de privilège, car ce faisant, on inciterait tous les députés à avoir continuellement recours à ce subterfuge.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je respecte votre décision mais je me demande si vous ne pourriez pas me laisser encore une minute pour essayer de soulever une question recevable, car je ne pense pas qu'il s'agisse là d'une simple protestation.

Comme le sait Votre Honneur, d'après le Règlement de la Chambre, ni un ministre, ni un député ne peuvent délibérément induire leurs collègues en erreur, sinon on peut soulever la question de privilège de bonne foi.

Ce qui m'inquiète c'est qu'hier, pendant la période des questions, le premier ministre (M. Trudeau) a dit que le gouvernement était au courant des données comprises dans le rapport de Statistique Canada; or le ministre des Finances, supposément au courant de ces données, a fait des déclarations qui non seulement n'insistaient pas sur les données économiques produites par Statistiques Canada mais les contredisaient carrément.

Si Votre Honneur décide en ma faveur, ma question de privilège sera de prime abord que nous ne pouvons nous acquitter équitablement de notre tâche, en tant que députés, si le ministre des Finances et les autres organismes du gouvernement nous donnent systématiquement des renseignements contradictoires. Il s'agit là d'une question très sérieuse, surtout à une époque où l'économie canadienne recèle de très graves problèmes. Peut-être que l'honnêteté est ce qu'il nous faut avant tout si nous voulons prendre en mains les très graves problèmes qui nous assaillent.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je pense que le député exagère quelque peu. Statistique Canada a publié ces chiffres mardi. Je ne les ai pas vus avant la publication, de sorte que le député ne peut pas m'accuser de les avoir vus. Il ne peut pas accuser les hauts fonctionnaires, parce que le discours que j'ai prononcé à Montréal traitait de politiques que j'ai énoncées de concert avec mes fonctionnaires. Il n'y avait absolument rien de trompeur là-dedans.

J'ai dit que pour le quatrième trimestre de l'année, je m'attendais à un taux de croissance réelle de 4 à 5 p. 100. J'ai dit cela souvent. Cependant, je ne connaissais pas à ce moment-là les chiffres publiés par la suite par Statistique Canada. Des indices me portaient à croire que le taux se situerait entre 4 et 5 p. 100. Malheureusement, ce taux s'est établi à 3.2 p. 100, ce qui fait une moyenne de 4.3 p. 100 pour la deuxième moitié de l'année.